

13^E RENTE

Un cap corrigé, mais pas encore une réforme

En décidant de financer la 13^e rente AVS en partie par une hausse des cotisations salariales, le Conseil des États a retenu une solution erronée. Que cette prestation supplémentaire doive être financée ne fait guère de doute. Mais il est politiquement trop commode, et économiquement contestable, de faire supporter une fois de plus l'essentiel de l'effort aux entreprises et aux personnes actives. La Commission de la sécurité sociale du Conseil national a dès lors eu raison de corriger ce cap sur les points essentiels.



Simon Schnyder

Responsable des dossiers politique sociale et politique de la santé à l'USAM

La Chambre des cantons a en effet choisi le réflexe le plus immédiat : renchérir encore le coût du travail. La commission du National, elle, revient à une solution transitoire fondée uniquement sur la TVA. Elle évite ainsi une erreur majeure. Car augmenter les cotisations salariales, c'est frapper directement les salariés, les employeurs, les PME et, plus largement, l'ensemble de la base productive du pays. Il ne s'agit pas d'un simple ajustement technique, mais d'une ponction supplémentaire sur chaque emploi, sur chaque salaire et sur chaque engagement.

Pour de nombreuses PME, cela signifie des marges plus étroites, des investissements plus difficiles, moins de souplesse dans les embauches et une pression accrue sur la masse salariale. Dans une économie où le coût du travail figure déjà parmi les plus élevés de l'OCDE, renchérir encore ce facteur est une décision difficilement défendable. Sur ce point, la correction apportée par la commission est bienvenue.

Totalement contradictoire

Le plus paradoxal, c'est que le Conseil des États prétend consolider l'AVS en affaiblissant précisément ce qui la finance. À force de renchérir le travail, on pèse sur l'emploi, sur le salaire net et sur les incitations à exercer ou à augmenter une activité lucrative.

Cela vaut en particulier pour les jeunes générations, qui supporteront durablement la charge, mais aussi pour les

femmes et les seniors, dont la participation au marché du travail sera pourtant déterminante pour l'équilibre futur de notre système social. On ne peut pas, d'un côté, déplorer la pénurie de main-d'œuvre et, de l'autre, alourdir encore les prélèvements sur le travail.

Vision d'ensemble : toujours le néant

La correction du National va dans la bonne direction, mais elle ne règle pas le fond. Le problème reste celui d'un financement par étapes, sans véritable vision d'ensemble. On promet une nouvelle prestation, puis l'on improvise son financement, avant de repousser une fois encore les décisions structurelles.

Cette politique par fragments affaiblit la crédibilité de l'AVS. La 13^e rente ne devrait pas être traitée comme un objet isolé, financé provisoirement au gré des compromis du moment. Elle devrait au contraire s'inscrire dans une réflexion globale sur la pérennité de l'assurance-vieillesse.

Gagner du temps : à quel prix ?

Il y a là une forme de renoncement politique. Le Conseil des États a choisi d'acheter du temps au prix d'une charge supplémentaire pour l'économie réelle. La commission du National a eu raison d'en corriger les aspects les plus nocifs. Mais, au lieu de profiter de ce dossier pour ouvrir franchement le chantier d'une réforme ambitieuse de l'AVS, on continue malgré tout à repousser les décisions structurelles. Or ce temps ne vaudra que s'il est utilisé pour rétablir durablement l'équilibre d'une assurance sociale aussi centrale. ■